

Artisanat

Commerce

TITRE DE MAÎTRE-RESTAURATEUR - LES ORGANISMES AGRÉÉS

• • • • •

Trois organismes certificateurs ont été désignés (par arrêté du ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi) pour réaliser les audits nécessaires à l'attribution du titre.

Ces organismes, indépendants de l'Etat comme des entreprises, sont compétents pour évaluer le respect des normes et référentiels en matière de restauration.

Il réaliseront, à votre demande, l'audit nécessaire à l'attribution du titre et vous le factureront. Si vous obtenez le titre, vous pourrez déduire 50 % des dépenses engagées des impôts dus par votre entreprise au titre du crédit d'impôt.

Vous pouvez contacter n'importe lequel d'entre eux :



AFNOR

11, rue Francis de Préssensé

93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

<https://certification.afnor.org/qualite/evaluation-titre-maitre-restaurateur-afnor-certification>



CERTIPAQ

2 rue de Rome – 67300 – SCHILTIGHEIM

Tel. : 03.88.19.16.79 – Fax : 03.88.19.55.29

BP 80056 – 63015 – CLERMONT-FERRAND Cedex 2

Tel : 04.73.17.33.80 – Fax : 04.73.29.03.96

<https://www.certipaq.com/restauration/>

39 avenue de la côte de Nacre - 14000 CAEN

Tél. : 02.31.94.25.36 - Fax : 02.3153.26.58



BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Immeuble Le Guillaumet

60 avenue du Général de Gaulle

92046 PARIS LA DEFENSE

Tel: 01 41 97 00 60 - Fax: 01 41 97 00 65

<https://www.bureauveritas.fr/besoin/titre-de-maitre-restaurateur>